ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 34963

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les contenus de la réforme des lycées Les premières annonces concernant la réforme du lycée laissent planer de lourdes incertitudes à la fois sur la présence de certaines disciplines au sein des enseignements fondamentaux, ainsi que sur la place et les volumes horaires qui leur seront consacrées. Ainsi les enseignants de champs disciplinaires comme les sciences économiques et sociales et les sciences de la vie et de la terre se sont fait l'écho des menaces de marginalisation de leurs disciplines respectives, qui portent pourtant sur des enjeux essentiels à la construction d'une citoyenneté éclairée, menant à une réflexion scientifique et critique sur les grandes problématiques socio-économiques, environnementales ou de santé à l'échelle de la planète. Ils redoutent que cette réforme, sous le masque d'une plus grande liberté accordée aux choix d'orientation des lycéens, cache la volonté d'accélérer le glissement de la formation initiale vers des « savoirs pratiques » au détriment du socle de culture générale et scientifique, et d'avancer vers une spécialisation des parcours guidée par l'unique objectif de réduction annuel de postes d'enseignants acté par la Révision Générale des Politiques Publiques. Déjà plus de 11 000 postes auront été supprimés en 2008 et 13 500 suppressions supplémentaires sont prévues pour 2009. La contraction annoncée du volume horaire hebdomadaire des enseignements n'est que la traduction visible de ces choix. Par ailleurs, ils s'interrogent sur une refonte des contenus des programmes privilégiant certaines théories et approches scientifiques à d'autres, voir minimisant certains champs scientifiques, comme par exemple la sociologie ou l'ethnologie au profit des « sciences » de gestion dans le domaine des sciences sociales. Enfin, si la question de l'origine sociale des apprenants est soulevée à plusieurs reprises en matière de réussite scolaire, il faut noter qu'aucun renforcement du nombre d'enseignants n'est pour l'instant prévu pour assurer un soutien effectif et permanent sur le temps scolaire pour les élèves les plus en difficulté. Il s'agit pourtant d'une réponse essentielle à même d'enrayer les mécanismes de reproduction sociale induits par le fonctionnement du système scolaire actuel, les inégalités sociales de revenus et de « capitaux culturels ». En conséquence, il lui demande s'il compte ouvrir le plus largement possible la concertation, notamment à l'ensemble des représentants des enseignants, afin de dégager de nouvelles propositions intégrant l'ensemble des problématiques de l'enseignement secondaire. Enfin, il souhaiterait connaître les mesures qu'il compte prendre pour garantir un socle d'enseignements fondamentaux exigeant, permettant à tous les élèves d'accéder à une culture scientifique élargie et à favoriser une citoyenneté éclairée et critique.

Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre une concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes

lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en terme de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. Richard Descoings doit remettre son rapport au ministre de l'éducation nationale en mai 2009, de manière à ce que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010. Il fera notamment une proposition sur la place des sciences économiques et sociales dans l'enseignement du lycée ainsi que celle de la place des sciences de la vie et de la terre.

Données clés

Auteur : M. André Chassaigne
Circonscription : Puy-de-Dôme (5e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 34963
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9680
Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4624